



# Bulletin Municipal

## Ça se passe à Dallet

### Sommaire

#### Infos Municipales :

- El
- Ma
- Té
- Sc
- L
- Sor
- Co
- Re
- Les principales décisions du Conseil municipal du 18/01/16
- Cal

### PAGES SPECIALES FINANCES LOCALES

Le Conseil municipal du 29 février 2016 a voté le budget 2016. Le vote du budget est acte fort, il traduit les choix politiques de vos élus. Vous trouverez le détail dans un quatre pages dédié aux finances.



### STAGE SKI CENTRE DE LOISIRS



Cette année encore, c'est 53 enfants qui ont participé au stage de ski sur Super Besse. La semaine a été consacrée à l'apprentissage ou la progression de cette discipline malgré un temps mitigé. Mais tous, on reçu leur diplôme de niveau en fin de stage.

Merci à tous les participants et encadrants et à l'année prochaine !

[centreloisirs.dallet@orange.fr](mailto:centreloisirs.dallet@orange.fr)

Numéro 45  
mars 2016

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le prochain **café littéraire** aura lieu le **samedi 2 Avril** : trois lectrices présenteront chacune leur coup de cœur en ce début de printemps, à partir de 10h45.

La bibliothèque restera **ouverte** durant **les vacances de Pâques** aux horaires habituels. Fermeture exceptionnelle le weekend de l'Ascension: samedi 7 Mai et weekend de Pentecôte: samedi 14 Mai.



A noter !!!

# Infos Municipales

## POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

### Implantation des Points d'Apport Volontaire (PAV) dans le bourg

Notre village va dans les prochaines semaines faire l'objet de travaux d'implantation des PAV par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) responsable de l'enlèvement des ordures ménagères. En effet, comme d'autres centres-bourgs déjà équipés, celui de Dallet va être doté de PAV permettant aux habitants de déposer dans des colonnes spécifiques les ordures ménagères et les déchets (ou emballages) recyclables. Une fois les travaux d'implantation terminés, les usagers recevront par courrier toutes les informations du SBA pour l'usage de ces PAV. Dans ce qui suit la municipalité donne les points importants concernant cette opération.

**Où seront situés ces PAV ?** Six points d'apport volontaire, appartenant et gérés par le SBA, ont été retenus pour Dallet. Ils sont localisés comme suit :

- ✓ A droite de l'entrée du parking Square du Souvenir
- ✓ A gauche du parking rue Antoine Faure
- ✓ A droite Place sous la Ville
- ✓ Sur le nouveau parking de l'Ancien Couvent
- ✓ Près du parking proche de la Salle Polyvalente
- ✓ Rue Côte du Bois à droite après le pont.

**Photo SBA: un PAV comprenant trois colonnes pour recevoir (de gauche à droite) les ordures ménagères, les déchets recyclables et les verres.**



Chacun de ces points sera doté d'une colonne pour les ordures ménagères (équivalent à votre bac vert) et d'une colonne pour les déchets (ou emballages) recyclables (équivalent à votre bac jaune). Quelques colonnes supplémentaires seront ajoutées (une pour les gros cartons, deux pour les verres, et une pour les ordures ménagères réservée aux professionnels).

**Qui utilisera les PAV, quand et comment ?** Le SBA réserve l'usage de ces points aux usagers habitants le bourg ; les bacs vert et jaune seront ensuite retirés. Les habitants résidant en dehors du bourg garderont leurs bacs pour un usage qui reste inchangé.

Dans un premier temps, une fois l'implantation terminée, les particuliers habitant le bourg recevront de la part du SBA :

- les informations concernant l'usage des PAV (mode d'emploi, consignes de tri...)
- un sac de pré-collecte réutilisable pour les emballages recyclables

Les PAV seront en accès libre pour permettre aux usagers de se familiariser avec ce nouveau mode de collecte :

- les colonnes grises accueillent les ordures ménagères (sacs de 30 litres),
- les colonnes jaunes accueillent les emballages recyclables, en VRAC (30 litres par apport).

Après cette période, une carte magnétique d'accès sera nécessaire pour l'ouverture de la trappe des PAV. Une carte sera envoyée à chaque foyer concerné (appartement, maison) permettant l'ouverture des PAV, avant l'informatisation des colonnes. L'emploi de la carte permettra de mesurer la production de déchets des usagers (nature et nombre de dépôts). Tous les PAV du bourg seront accessibles aux habitants. Lorsque la colonne sera presque pleine un signal est transmis automatiquement au SBA qui envoie un camion pour la vider.

Le SBA procédera alors au retrait des bacs jaune et vert de tous les particuliers et des professionnels habitant le bourg (un courrier sera envoyé pour informer des dates de retrait).

Les contraintes, souvent décriées, liées à l'usage des bacs jaunes et verts, gênant parfois la circulation dans les bourgs, sont ainsi supprimées. Le SBA obtient aussi par ces PAV une facilité de ramassage et une économie de gestion du service. La capacité d'accéder au service - et le fait d'aller déposer ses déchets dans les colonnes - sera prise en compte dans la prochaine tarification qui sera proposée par le SBA.

La municipalité de Dallet ainsi que le SBA seront à votre disposition pour vous apporter les informations disponibles et souhaitent que les travaux de mise en place n'occasionneront pas une gêne prolongée pour la circulation dans le bourg.

## DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX

Elle est obligatoire et clôt l'autorisation accordée par le permis de construire.

Le bénéficiaire est tenu de souscrire à une déclaration attestant de l'**achèvement** et de la **conformité des travaux**:

- ✓ au permis de construire (joindre simultanément conformité des réseaux - demande formulée en mairie)
- ✓ ou à une déclaration préalable de travaux

Cette déclaration se fait avec le formulaire **Cerfa 13408-01** qui porte le titre « déclaration attestant l'achèvement des travaux ». Ce document doit être adressé en mairie en 3 exemplaires en courrier recommandé avec accusé de réception ou déposé à la mairie contre décharge.



A noter !!!

# Info Associatives



## SOIREE DES VIJOTS

Dans le cadre des soirées à la Maison des Vijots  
Mur-Allier Nature vous invite à découvrir  
**100 ans de patrimoine historique et géologique**



**Diaporama - Conférence / Exposition**

**«la mine des Roys de Dallet»  
le bitume et «l'usine de bitume  
de Pont-du-Château»**



**Vendredi 1er avril, 20h30, Dallet  
Maison des Vijots, place de la Mairie**



La commission culture « 100 ans de patrimoine historique, géologique et humain »  
et  
vous proposent  
à la Maison des Vijots  
le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 20h30



Sur la commune de Dallet, une mine de calcaire bitumineux fut exploitée de 1884 à 1984; extrait à raison de milliers de tonnes par an, le minerai était transporté à Pont-du-Château par un « décauville », puis traité à l'usine du bitume qui est devenue la SMAC...

C'est cette passionnante « épopée du bitume » qui vous sera racontée par Chris Daval de Mur-Allier Nature en 230 photos et documents divers, depuis son origine géologique, son extraction, jusqu'à son exploitation. Jean-Pierre Couturié, minéralogiste, viendra vous parler de ce précieux matériau et de la recherche du pétrole en Limagne.

Une exposition de 21 panneaux vous fera pénétrer au cœur de la mine, vous découvrirez ses galeries, sa gare, de nombreux fossiles, un minéral rare semi-précieux, la vie des mineurs et l'histoire industrielle du bitume.

Venez respirer l'odeur du bitume (elle a plein de vertus parait-il...), toucher les fossiles (escargots, œuf d'oiseau, stromatolithes, calcaire à phryganes...), les précieuses perles bleutées de la « lussatite »...et, partager un verre en l'honneur de notre patrimoine.

## LA REGIE DE TERRITOIRE

UN LIEU D'ACCUEIL  
D'ECHANGE  
D'ANIMATION



# BENEVOLES

Nous recherchons des personnes  
pour animer des  
**Ateliers Informatiques**

Il s'agit d'une initiation afin de permettre aux personnes de maîtriser les bases de l'utilisation d'un ordinateur ainsi que les outils internet :  
Pôle Emploi, CAF, CPAM, etc...

Nous ne cherchons pas des spécialistes.  
Tout utilisateur à l'aise avec internet  
sera le bienvenu

**POURQUOI PAS VOUS ?  
04.73.84.78.30**



regieterritoire63@gmail.com 6 avenue de la Gare - 63160 BILLON



## COOPERATIVE SCOLAIRE

Fleurissez vos balcons, fenêtres et jardins et aidez à financer les projets scolaires !

La coopérative scolaire propose une vente groupée à tarif avantageux de plants, bulbes et graines de fleurs et de légumes, dont tous les habitants de la commune peuvent profiter. Le catalogue est disponible à la mairie et les commandes peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de l'école avant le 30 mars. Les achats pourront être récupérés dès réception à l'école.

Venez consulter le catalogue : embellissez votre printemps et soutenez les projets pour les enfants !!



## TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Appel à bénévoles

Vous avez une passion, un hobby ?

Venez le partager

avec les enfants du centre de loisirs,  
les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30.

Vous pouvez contacter Marie France ou Elodie  
au 04 73 83 24 25



# Compte rendu du Conseil Municipal



## LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/02/2016

### Finances :

#### • Fiscalité:

Le conseil municipal a voté les taux communaux pour la fiscalité locale sans modification. Nos taux restent inférieurs à ceux des communes de même strate.

#### • Indemnités des élus:

La loi 2013.366 du 31/03/2015 fait obligation aux communes de délibérer sur le montant des indemnités des élus. Elle prévoit pour les communes de plus de 1000 habitants: « le conseil municipal peut à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème ».

Le maire demande à ne pas percevoir l'indemnité maximum. Le conseil municipal a donc voté les nouveaux montants d'indemnités.

Le montant total reste en dessous du montant maximum possible pour une commune de notre taille.

#### • Vote du budget 2016:

Voir dossier finances locales

### Travaux:

Le conseil municipal valide le projet de travaux de changement des réseaux d'eau et d'assainissement, réseaux secs et voirie sur tout le secteur nord de la commune (rue des Granges, rue Antoine Besserve, toutes les impasses touchant ces rues, la rue des Cours Saintes et la rue du Pont neuf).

Le conseil municipal dépose un dossier de demande de subvention au près du Conseil départemental.

### Urbanisme:

Le conseil municipal valide la modification simplifiée N°1 du Plan d'Occupation des Sols; Elle concerne la zone située en haut de la rue Abbé Banier. (Voir CSPD N°42 de novembre 2015)

### Achat groupé de gaz naturel:

Il est rappelé que la commune a intégré le 1<sup>er</sup> groupement d'achat de gaz naturel coordonné par le Conseil Départemental en 2014. Ce groupement arrivant à échéance le 31 décembre 2016, le Conseil municipal souhaite renouveler cette adhésion pour une nouvelle durée de 2 à 3 ans.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
19 mars 2016	Cesser le feu en Algérie	Anciens Combattants Algérie	Square du souvenir
1er avril 2016	Soirée des Vijots: Mine des rois 20H30	Commission culture + MAN	Salle des Vijots
3 avril 2016	Chasse aux œufs	Acti'Mômes	
8 mai 2016	Commémoration	Anciens combattants et Municipalité	Square du Souvenir
22 mai 2016	Sortie orchidées	Mur Allier Nature	Puy-de-Mur
27 mai 2016	Soirée des Vijots: La santé dans l'assiette	Commission culture	Salle des Vijots
29 mai 2016	Centenaire de la bataille de Verdun		Square du Souvenir



## CCAS

Le CCAS de Dallet en collaboration avec les CCAS de Mur-ès-Allier, et le CLIC de Billom vous propose une **conférence débat** sur les aidants face à la maladie d'Alzheimer  
**Jeudi 31 mars à 18h30 - mairie de Pérignat-ès-Allier (salle des mariages)**

### Ca se passe à Dallet

Bulletin municipal de la commune de Dallet  
Place de la Halle 63111 DALLET Tél : 04 73 83 10 18

Directeur de publication :  
Gilles VOLDOIRE

Mise en page et impression :  
Mairie de Dallet  
Photographies :  
Mairie de Dallet  
Tirages : 650 exemplaires  
Dépôt légal : Octobre 2010  
Gratuit

